



Voyage en angleterre question

Par **hominhquan**, le **23/11/2010** à **19:17**

Bonjour,
Je suis étudiant étranger en France. Je vais partir en Angleterre pour voyager le 18/12/2010 et retourner après le Noël (26-27/12/2010). Malheureusement mon titre de séjour va expirer le 22/12/2010, j'ai un rendez-vous avec la Préfecture pour déposer le dossier de renouvellement le 13/12/2010 et j'aurais ma récipissé à ce jour-là. Est-ce qu'il y aura des problèmes pour moi de partir ainsi que retourner en France ?
nb: visa Angleterre déjà obtenu.

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **19:36**

Mais vous avez un visa pour aller au RU ? Le RU ne fait pas partie de l'espace Schengen et votre titre de séjour en France ne vous permet pas de voyager au Royaume-Uni.
Vous ne pourrez pas rentrer en France sans visa ou titre de séjour vous permettant d'y entrer.

Par **hominhquan**, le **23/11/2010** à **20:26**

J'ai déjà eu un visa pour l'Angleterre (collé sur le passeport), le problème est juste avec le titre de séjour. Quelqu'un peut m'en renseigner ?

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **21:16**

[fluo]Vous ne pourrez pas rentrer en France sans visa ou titre de séjour vous permettant d'y

entrer. [/fluo]rnrnLisez donc, ce fil, où la personne qui a quitté la France alors que son droit de séjour en France expirait durant son séjour à l'étranger (votre cas), a mis **57 jours** à pouvoir rentrer en France et c'était un conjoint et mère de Français, donc avec un droit au séjour non refusable (ce qui n'est pas votre cas) :rnrn<http://www.experatoo.com/droit-des-etrangers/question-droit-70438-2.htm>

Par **hominhquan**, le **24/11/2010 à 19:30**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse. En général quand la titre de séjour est expirée, il suffit d'avoir la récipisé pour rentrer en France ?